



PRÉFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

A la demande de METEO FRANCE - Service des systèmes d'observation, et en exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 7 mai 2019, il sera procédé dans les communes de Noyal-Pontivy, Kerfourn, Evellys (Naizin) et Saint-Thuriau, à une enquête publique en vue de l'établissement des servitudes radioélectriques concernant le Centre de Noyal-Pontivy – n° ANFR 056 025 0001 :

- contre les perturbations électromagnétiques sur les communes de Noyal-Pontivy, Kerfourn, Evellys (Naizin) et Saint-Thuriau,
- contre les obstacles sur les communes de Noyal-Pontivy et Kerfourn.

L'enquête sera ouverte dans les mairies de Noyal-Pontivy, Kerfourn, Evellys (Naizin) et Saint-Thuriau **du samedi 15 juin au mardi 2 juillet 2019 inclus**. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Noyal-Pontivy. Madame Josiane GUILLAUME, attachée principale de préfecture à la retraite, est nommée en qualité de commissaire enquêtrice.

Toute personne pourra consulter le dossier pendant les horaires habituels d'ouverture au public des mairies de :

- Noyal-Pontivy : lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30
samedi : 9h00-12h00
- Kerfourn : mardi au jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-18h00
vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-18h00
samedi : 9h00-12h00
- Evellys (Naizin) : mardi au vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30
samedi : 9h00-12h00
- Saint-Thuriau : lundi : 9h00-12h30 et 16h00-18h00
mardi au jeudi : 8h30-12h30 et 16h00-18h00
vendredi : 8h30-12h30 et 16h00-17h30
samedi : 9h00-12h30

et consigner sur le registre ses observations éventuelles ou les adresser par écrit, à la commissaire enquêtrice à la mairie de Noyal-Pontivy - Place du manoir – 56920 NOYAL-PONTIVY, ou par mail à mairie@noyal-pontivy.fr.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public :

En mairie de Noyal-Pontivy :

- **samedi 15 juin 2019 de 9h00 à 12h00**
- **mardi 2 juillet 2019 de 13h30 à 17h30**

La commissaire enquêtrice disposera d'un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête pour émettre ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'établissement des servitudes.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice en mairies de Noyal-Pontivy, Kerfourn, Evellys (Naizin) et Saint-Thuriau ainsi qu'à la préfecture du Morbihan – direction de la citoyenneté et de la légalité. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture du Morbihan <http://www.morbihan.gouv.fr>,

Le préfet,